

-FICHE ALERTE – N01-

LE 09/05/2021

Cas	Disposition de la FIFA	Sanction
<p>Partie : le club kenyan du Zoo FC</p> <p>Fonction : Club Professionnel</p> <p>Affiliation : Fédération Kenyane de Football le 4 mai 2021</p>	<p>l'article 8 (Responsabilité).</p> <p>l'article 18 (Manipulation de matches et de compétitions de football.</p> <p>Code Disciplinaire de la FIFA.</p>	<ul style="list-style-type: none">- La commission de discipline de la FIFA a déclaré le club kényan Zoo FC coupable d'avoir été impliqué dans une manipulation de match en violation du Code disciplinaire de la FIFA (édition 2019).- la commission de discipline de la FIFA a décidé d'expulser le Zoo FC de la Premier League kényane (saison 2020/2021) à compter de la date de notification de cette décision et de l'attribuer à la FKF Division One pour la saison suivante.- la commission de discipline de la FIFA a ordonné au Zoo FC de contacter la FIFA dans les 30 jours à compter de la notification de cette décision et de mettre en œuvre un plan de prévention en tant que directive éducative visant à prévenir et combattre la manipulation des matches et compétitions de football.

Cas : le club kenyan du Zoo FC –FKF-

Procédure de la FIFA

La décision de sanctionner le Zoo FC est liée à une série de matches de la Premier League kényane réputés avoir été manipulés entre 2018 et 2020 par des individus appartenant au club, en conséquence de quoi le club a été tenu responsable du comportement de ses membres

La commission de discipline de la FIFA a déclaré le club kényan Zoo FC coupable d'avoir été impliqué dans une manipulation de match en violation du Code disciplinaire de la FIFA (édition 2019).

La procédure disciplinaire formelle à l'encontre du club susmentionné découlait d'une enquête menée par la FIFA par l'intermédiaire de son Département de l'intégrité, en coopération avec les parties prenantes et les autorités compétentes et conformément au mandat qui lui a été confié par la Fédération de football kenyan et la Confédération africaine de football.

La décision a été notifiée au club Zoo FC le 4 mai 2021. Le club dispose de dix jours pour demander les motifs de la décision.

Conclusion

- **Par cette décision, pour la première fois depuis les amendements appliqués au Code disciplinaire de la FIFA en 2019, une personne morale a été tenue pour responsable par une instance judiciaire de la FIFA du comportement de ses membres en matière de manipulation de matches.**
- **L' enquête a été menée par la FIFA par l'intermédiaire de son Département de l'intégrité.**
- **la FIFA a ordonné aussi au Zoo FC un plan de prévention en tant que directive éducative visant à prévenir et combattre la manipulation des matchs et compétitions de football.**
- **Le club a été tenu responsable et a été rétrograder .**
- **La sanction est immédiate.**